



# Département de l'Hérault Commune de CABRIERES

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du : 05 Octobre 2015 à 18h30

**Membres présents :** Jacques GUELTON, Françoise POBEL, Cédric GABRIEL, Philip BANNISTER, Dehiba BILHAC, Lysette DELGADO, Guy DESALASE, Marylise MALAFOSSE, Denis MALLET, Michel SOLER, Philippe TRINQUIER.

**Membres absents excusés :** Françoise Pobel (pouvoir donné à Jacques Guelton)

Le CM a débuté à 18h30 après la présentation de la programmation du Théâtre Le Sillon par son directeur : Fabien Bergès.

### Points abordés :

- Validation du PV du conseil municipal du 07 septembre 2015 ↪ Unanimité
- **Point de Mr le Maire informe le CM des différentes rencontres ou réunion auxquelles il a participé depuis le dernier CM :**
  - ✓ Rencontre avec Monsieur Morgo, Conseillé Départemental à Cabrières en présence de Marylise Malafosse.
  - ✓ Participation à la réunion de la commission départementale de l'environnement et des risques de santé.
  - ✓ Réunion à Fontès autour du projet de création d'une Maison médicale.
  - ✓ Rencontre de Monsieur Kléber Mesquida, Député de notre circonscription et Président du conseil Départemental, lors de sa visite à la Cave coopérative de Cabrières.
  - ✓ Informe de l'avancée du projet de sentier oenotouristique : Les drailles des Crozes : Il devrait être ouvert en mars ou avril 2016. La remise en état des sentiers devra être réalisé tous les trois ans à raison de 40€ du kilomètre : soit environ 600 €. La commune va probablement être sollicitée pour participer à cet entretien.
- **Informations en provenance de la CCC par Denis Mallet :**
  - ✓ 1er point : Conformément à la loi Alur, le PLU des communes va obligatoirement devenir : PLUI 5Plan local d'urbanisme intercommunal, en janvier 2017.
  - ✓ 2ème point : En janvier 2016, vont débiter les études en vue de la prise de compétence par la CCC des questions relatives à l'eau et à l'assainissement. Transfert total des compétences au CC prévu en 2020.
  - ✓ 3ème point : A propos des risques d'inondation : Un PCS (Plan communal de sécurité) doit être mis en place dans chaque commune, début 2016. La loi Gemapi, organise le transfert de compétence de la gestion des risques d'inondation à la CC.
  - ✓ 4ème point : Une manifestation à l'appel de l'association des Maire de France a eu lieu le samedi 19 septembre devant la CCC pour dénoncer la baisse des dotations de l'Etat.
- **Point commission Environnement Culture :**
  - ✓ Marylise Malafosse, informe de l'avancée du projet zéro phyto. Le jury d'attribution du label viendra en Mairie le mercredi 7 octobre à 14h.
  - ✓ Il a été décidé de devenir ambassadeur du théâtre « Le Sillon » pour la saison 2015/2016. Cela consiste à réserver des places dès maintenant pour 3 spectacles. Ces places au tarif de 6€ seront ensuite proposées à la population. La démarche vise à aider à la diffusion des actions du théâtre et à partager un moment convivial autour d'un spectacle et d'un co-voiturage éventuel.
  - ✓ Guy Desalase, informe le CM de l'exposition organisée par Le Cercle Occitan autour de l'auteur Max Rouquette du 24 octobre au 22 novembre 2015. Le vernissage aura lieu le 23 octobre en présence de G Souche photographe et J G Rouquette. La mairie offrira à cette occasion, le verre de l'amitié.
- **Point commission Travaux :**
  - ✓ Les travaux de voirie, du Hameau des Crozes, de l'impasse de la Liberté et de devant la cave coopérative sont terminés.
  - ✓ Les travaux de l'Avenue de Clermont programmés par les services de voirie du département et la commune, sont annoncés pour le 1er semestre 2016. Une convention va être établie entre le Conseil départemental et la Commune. Des demandes d'aide pour le financement sont en cours.
  - ✓ Une demande de report de la subvention obtenu pour la rue de L'Eglise va être faite, car le début des travaux ne pourra pas intervenir en 2015.
  - ✓ Cédric Gabriel informe le CM du problème d'étanchéité du Pont D'Escourbio. Une intervention devra être programmée en 2016. Dans un premier temps, il faut faire un carottage pour une évaluation plus fine de ce problème d'étanchéité.
  - ✓ Les travaux programmés par Hérault Energie pour la Rue du Mas de Gausse, vont nécessiter une rencontre entre le Maire et le responsable d'Hérault Energie.
  - ✓ Cédric Gabriel nous informe des procédures à mettre en place pour les autorisations de travaux sur la voirie et sur l'intérêt d'établir le règlement de voirie pour la Commune.